

P R I X O P U S

22^e édition / Saison 2017-2018
(du 5 septembre 2017 au 3 septembre 2018)

CONCERTS DE L'ANNÉE

Musiques médiévale, de la Renaissance, baroque
Musiques classique, romantique, postromantique, impressionniste
Musiques moderne, contemporaine
Musiques actuelle, électroacoustique
Jazz
Musiques du monde
Musique traditionnelle québécoise
Répertoires multiples

Formulaire d'inscription

LES PRIX OPUS

une initiative du Conseil québécois de la musique



1908, rue Panet, bureau 302
Montréal (Québec) H2L 3A2
Téléphone : 514 524-1310
Téléphone sans frais : 1 866 999 1310
Télécopieur : 514 524-2219
opus@cqm.qc.ca | www.cqm.qc.ca

Catégorie « Concerts de l'année »

- Attribution par collège électoral -

LISTE DES PRIX ET DÉFINITIONS

Chaque inscription vise un des huit prix suivants :

- **Concert de l'année - Musique médiévale, de la Renaissance, baroque**
Toutes formations jouant selon critères d'interprétation historiques* et régions confondues.
**Les concerts doivent correspondre à la définition suivante : les œuvres sont jouées sur des instruments anciens et/ou en suivant des critères historiques d'interprétation. Dans le cas où des concerts ne correspondent pas à ces critères, ceux-ci devront être inscrits dans « Concert de l'année - Musique classique, romantique, postromantique ou impressionniste ».*
Le prix est décerné au soliste ou à l'ensemble.
Le trophée est remis au soliste, au chef ou au directeur artistique de l'ensemble.
- **Concert de l'année - Musique classique, romantique, postromantique, impressionniste**
Toutes formations et régions confondues. Le prix est décerné au soliste ou à l'ensemble.
Le trophée est remis au soliste, au chef ou au directeur artistique de l'ensemble.
- **Concert de l'année – Musique moderne, contemporaine**
Toutes formations et régions confondues. Le prix est décerné au soliste ou à l'ensemble.
Le trophée est remis au soliste, au chef ou au directeur artistique de l'ensemble.
- **Concert de l'année - Musique actuelle, électroacoustique**
Toutes formations et régions confondues. Le prix est décerné au soliste ou à l'ensemble.
Le trophée est remis au soliste, au chef ou au directeur artistique de l'ensemble.
- **Concert de l'année - Jazz ****
Toutes formations et régions confondues. Le prix est décerné au soliste ou à l'ensemble.
Le trophée est remis au soliste, au chef ou au directeur artistique de l'ensemble.
****** Si le nombre d'inscriptions ne dépasse pas cinq (5) dans chacune des catégories jazz et musiques de monde, elles seront jugées ensembles.
- **Concert de l'année - Musiques du monde ****
Toutes formations et régions confondues. Le prix est décerné au soliste ou à l'ensemble.
Le trophée est remis au soliste, au chef ou au directeur artistique de l'ensemble.
****** Si le nombre d'inscriptions ne dépasse pas cinq (5) dans chacune des catégories jazz et musiques de monde, elles seront jugées ensembles.
- **Concert de l'année – Musique traditionnelle québécoise****
Toutes formations et régions confondues. Le prix est décerné au soliste ou à l'ensemble.
Le trophée est remis au soliste, au chef ou au directeur artistique de l'ensemble.
****** Si le nombre d'inscriptions ne dépasse pas cinq (5) dans chacune des catégories musiques de monde et musique traditionnelle québécoise, elles seront jugées ensembles.
- **Concert de l'année – Répertoires multiples**
(concert avec plus d'un répertoire par exemple jazz et baroque ou moderne et romantique)
Toutes formations et régions confondues. Le prix est décerné au soliste ou à l'ensemble.
Le trophée est remis au soliste, au chef ou au directeur artistique de l'ensemble.

Pour tous les répertoires sauf jazz, musiques du monde et répertoires multiples, le membre est libre d'inscrire le concert dans la catégorie de son choix, tant que le concert est inscrit dans les répertoires où la majorité du concert est. Par exemple, un concert qui contient 60 % de répertoire baroque et 40 % de romantique peut être inscrit en baroque ou en répertoires multiples.

Tous les concerts inscrits à un des six susmentionnés sont automatiquement admissibles à un des prix « **géographiques** » selon les définitions suivantes :

- **Concert de l'année – Montréal**

Concert de l'année - Montréal : concert donné par des musiciens de (l'île de) Montréal

Le concert doit être donné devant public par un individu ou un organisme qui a son siège social ou qui se produit habituellement sur le territoire de Montréal. Le prix est décerné au soliste ou à l'ensemble.

Le trophée est remis au soliste ou au directeur artistique de l'ensemble.

- **Concert de l'année – Québec**

Concert de l'année - Québec : concert donné par des musiciens de Québec

Le concert doit être donné devant public par un individu ou un organisme qui a son siège social ou qui se produit habituellement sur le territoire de Québec (incluant Lévis, Lauzon et l'Île d'Orléans).

Le prix est décerné au soliste ou à l'ensemble.

Le trophée est remis au soliste ou au directeur artistique de l'ensemble

- **Concert de l'année – Régions**

Concert de l'année - Régions : concert donné par des musiciens en région (hors de l'île de) Montréal et de Québec)

Le concert doit être donné devant public par un individu ou un organisme qui a son siège social ou qui se produit au Québec, habituellement hors des territoires de Montréal et de Québec.

Le prix est décerné au soliste ou à l'ensemble.

Le trophée est remis au soliste ou au directeur artistique de l'ensemble.

De plus, tous les concerts inscrits sont également admissibles, le cas échéant, au prix suivant :

- **Création de l'année**

Tous genres et toutes régions confondus. Le prix est décerné pour l'œuvre. Cette œuvre ne doit pas déjà avoir été présentée devant un public. Les arrangements sont exclus.

Le trophée est remis au compositeur de l'œuvre.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION

- Qualité de l'interprétation : 70%
- Qualité de la proposition artistique : 20%
- Qualité de l'expérience : 10%

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Tout producteur peut inscrire un maximum de 8 concerts par saison (excluant les productions Jeune public).

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, une inscription doit être déposée par un [membre du CQM](#), producteur ou individu, et satisfaire aux critères suivants :

- L'artiste doit être citoyen canadien ou résident permanent et résider habituellement au Québec. Le candidat qui réside à l'extérieur du Québec depuis deux ans et plus est exclu, à moins qu'il ne conserve son statut de résident du Québec. Dans ce cas, il est de sa responsabilité de démontrer son admissibilité en confirmant sa participation au régime d'assurance maladie du Québec;
- Les concerts doivent être présentés devant un public (entre le 5 septembre 2017 et le 3 septembre 2018);
- Le nombre de billets requis pour les juges doit être à la disposition du CQM;
- Le matériel promotionnel doit être disponible sur demande;
- Si le concert a déjà été finaliste aux prix Opus, on ne peut le représenter avant 5 ans. Si le concert a déjà été lauréat par le passé, il ne peut être représenté.

NOMBRE DE FINALISTES

- Si plus de 10 inscriptions : 5 finalistes
- Entre 5 et 10 inscriptions : 3 finalistes
- Si moins de 5 finalistes, le CQM se réserve le droit d'annuler cette catégorie (sauf pour Jazz, musiques du monde et musique traditionnelle québécoise qui seront évaluées ensemble)

PÉRIODES D'INSCRIPTION

➤ Les inscriptions peuvent parfois nous parvenir après la date limite; informez-vous.

Pour les concerts ayant lieu... ↓	l'inscription doit nous parvenir ↓
en septembre 2017	au moins 10 jours avant le concert
entre le 1 ^{er} octobre 2017 et le 31 décembre 2017	avant le 15 septembre 2017
entre le 1 ^{er} janvier 2018 et le 28 février 2018	avant le 1 ^{er} décembre 2017
Entre le 1 ^{er} mars et le 31 mai 2018	Avant le 1 ^{er} février 2018
entre le 1 ^{er} juin 2018 et le 3 septembre 2018	avant le 20 mai 2018

FRAIS D'INSCRIPTION

OPUS 2017-2018	Frais	TPS 5%	TVQ 9,98%	Total
Concert par producteur ayant un chiffre d'affaires annuel de moins de 200 000 \$	60 \$	3,00 \$	5,99 \$	68,99 \$
Concert par producteur ayant un chiffre d'affaires annuel de plus de 200 000 \$	150 \$	7,50 \$	14,96 \$	172,46 \$
Production Jeune public (Formulaire distinct)	60 \$	3,00 \$	5,99 \$	68,99 \$

À l'inscription de cinq concerts ou plus au cours d'une même saison, le producteur/diffuseur/musicien bénéficie d'un rabais de 25 % à partir du cinquième concert et pour les concerts subséquents (maximum huit concerts/saison).

PAIEMENT DE L'INSCRIPTION DES CONCERTS

Si le concert n'a pas été payé 10 jours avant la date où il sera présenté, le CQM enverra au membre une facture PayPal pour le paiement immédiat sinon l'envoi des juges sera annulé.

PRÉSENCE DES JUGES AUX CONCERTS

Pour chaque concert inscrit par le producteur ou l'individu, **un minimum de trois paires de billets et un maximum de six paires de billets seront réservées pour les juges aux frais du producteur ou de l'individu, que les billets soient utilisés ou non.** Dix (10) jours ouvrables avant chaque concert, la responsable des prix Opus transmettra au producteur ou à l'individu les numéros attribués aux juges; ces derniers réclameront leurs billets aux tables de billetterie ou de presse en s'identifiant par un « numéro ». Si, exceptionnellement, et ce même si le concert a été inscrit avant la date limite pour la période d'inscription, il s'avère impossible d'obtenir un nombre suffisant de juges, soit un nombre minimum de trois, l'inscription du concert sera annulée et les frais d'inscription remboursés.

PIÈCES À DÉPOSER

Une inscription est complète lorsque sont reçus :

- le formulaire d'inscription dûment complété et signé
- &
- le paiement par PayPal ou par chèque correspondant aux frais

NOTE

Le Conseil québécois de la musique ne pourra être tenu responsable :

1. Advenant un changement de salle, d'heure ou de date, par rapport à l'inscription originale et qui n'a pas été communiqué à la coordonnatrice des prix Opus;
2. Des informations non conformes inscrites dans le formulaire. Advenant un changement de titre, de soliste, de programme, etc., vous devez communiquer avec le Conseil québécois de la musique;
3. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, un juge inscrit au concert est dans l'impossibilité d'y assister.

PRIX « CONCERTS DE L'ANNÉE »

Formulaire d'inscription 2017-2018 - Merci d'écrire en **caractères d'imprimerie**
(Les inscriptions au prix Production de l'année – jeune public font l'objet d'un formulaire distinct)

IDENTIFICATION DU CONCERT

CONCERT	
(Ce libellé sera utilisé pour toutes les communications et, le cas échéant, pour la gravure sur le trophée. Veuillez le reporter en haut à droite de la page suivante)	
TITRE :	
Chef	
Soliste(s)	
Ensemble(s)	
Principales œuvres au programme (ex : Compositeur : œuvre)	

IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR

ORGANISME * (membre du CQM)			
*dans le cas d'une coproduction, veuillez inscrire le nom de tous les coproducteurs			
NOM :			
<input type="checkbox"/> Organisme à 68,99 \$		<input type="checkbox"/> Organisme à 172,46 \$	
Adresse			
Ville		Code Postal	
Téléphone		Télécopieur	
Adresse courriel			
Personne responsable de l'inscription			
Nom			
Titre professionnel			
Téléphone			
Adresse courriel			

PRIX VISÉS

CONCERT DE L'ANNÉE

Cochez la case correspondante au prix visé.

✓	Prix visé
	Concert de l'année - Musique médiévale, de la renaissance, baroque <i>(répondant aux critères historiques d'interprétation – se référer à Liste des prix et définitions en page 2)</i>
	Concert de l'année - Musique classique, romantique, postromantique, impressionniste
	Concert de l'année - Musique moderne, contemporaine
	Concert de l'année - Musique actuelle, électroacoustique
	Concert de l'année - Jazz
	Concert de l'année - Musiques du monde
	Concert de l'année – Musique traditionnelle québécoise – NOUVEAU !
	Concert de l'année - Répertoires multiples

Tous les concerts inscrits à un des sept prix susmentionnés sont automatiquement admissibles à un des prix « géographiques » qui est déterminé par le CQM.

CRÉATION DE L'ANNÉE

Vous pouvez inscrire une ou des œuvres du concert (maximum 3) au prix « Création de l'année ».

- Cette œuvre ne doit pas déjà avoir été présentée devant un public. Les arrangements sont exclus. Le trophée est remis au compositeur de l'œuvre.

	Titre de l'œuvre	Nom du compositeur
1. Création de l'année		
2. Création de l'année		
3. Création de l'année		

Identification du concert (titre) : _____

RÉSERVATION DES BILLETS

Veuillez prévoir un maximum de **6 paires de billets** pour les juges Opus (OBLIGATOIRE).

Personne responsable de la réservation des billets (membre du CQM)	
Nom :	
Titre professionnel :	
Téléphone :	
Adresse courriel :	
Valeur marchande (\$) des billets de faveur :	

DATES DE(S) REPRÉSENTATION(S)			
Représentation - 1 - (Remplir uniquement cette section si le spectacle n'a qu'une seule représentation)	Jour (ex. : vendredi) :	Date (ex : 6 octobre) :	Heure (14 :00) :
Salle de concert :			
Adresse complète (adresse, ville, code postal) :			
Représentation - 2 -	Jour (ex. : vendredi) :	Date (ex : 6 octobre) :	Heure (14 :00) :
Salle de concert :			
Adresse complète (adresse, ville, code postal) :			
Représentation - 3 -	Jour (ex. : vendredi) :	Date (ex : 6 octobre) :	Heure (14 :00) :
Salle de concert :			
Adresse complète (adresse, ville, code postal) :			
Représentation - 4 -	Jour (ex. : vendredi) :	Date (ex : 6 octobre) :	Heure (14 :00) :
Salle de concert :			
Adresse complète (adresse, ville, code postal) :			

Identification du concert (titre) : _____

COMMUNICATIONS

Matériel promotionnel		OUI	NON
Des photos de ce concert seront-elles prises ?			
Avez-vous des photos des artistes ?			
Ce concert sera-t-il radiodiffusé et/ou télédiffusé ?			
Comptez-vous faire une vidéo avec ce concert ?			
Y aura-t-il une affiche pour ce concert ?			
Un programme de ce concert sera-t-il publié ?			
Avez-vous un dossier de presse pour ce concert ?			
Avez-vous d'autres documents relatifs à ce concert ?			
Si oui, lesquels ?			
Personne pouvant fournir le matériel ci-haut mentionné			
Nom			
Titre professionnel			
Téléphone			
Adresse courriel			

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription doivent nous parvenir avec le formulaire rempli et signé, par courriel ou par la poste. Choisir le mode de paiement :

Par **PayPal**

Nous vous enverrons une facture PayPal par courriel au montant des frais d'inscription. Vous n'aurez qu'à suivre les liens inclus dans le courriel pour faire votre paiement en ligne par carte de crédit.

Par **chèque**

Veuillez libeller votre chèque à l'ordre du Conseil québécois de la musique et le faire parvenir à l'adresse suivante avec le formulaire dûment complété : Les Prix Opus, Conseil québécois de la musique, 1908, rue Panet, bureau 302, Montréal (Québec), H2L 3A2

Signature : _____ **Date :** _____